

DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**
Nombre de membres présents : **25**
Nombre de votants : **34**
Date de convocation : **05/12/2019**

L'an **Deux Mille DIX-NEUF** le 12 DECEMBRE, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M. René OLIVE, Président

**OBJET : MODIFICATION DE L'ANNEXE AU RECUEIL
D'INTERET COMMUNAUTAIRE : SCHEMA DE
RANDONNEE PEDESTRE**

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) – TAURINYA, LLOBET (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) – CHINAUD (Calmeilles) – LEHOUSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) – PUJOL (Fourques) – TOURNE (Llauro) – MAURAN (Montauriol) – PUIG (Sainte Colombe) – OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, VOISIN, MON, RUIZ, PEREZ, RAYNAL, BATALLER-SCIRE (Thuir) – ALBERT, COUSSOLLE (Trouillas) – PERALBA (Villemolaque).

Certifié exécutoire

Publié ou Notifié

le

Procurations :

N. CRUQ (Fourques) à J.L. PUJOL
C. VILA (Oms) à G. CHINAUD
P. XANCHO (Saint Jean Lasseille) à A. PUIG
J.C. BERNADAC (Thuir) à J.M. LAVAIL
A. BOURRAT (Thuir) à N. MON
L. FERRER (Thuir) à S. RAYNAL
R. ATTARD (Trouillas) à J. ALBERT
M. LESNE (Tordères) à R. OLIVE
G. FLACHAIRE (Villemolaque) à J.C. PERALBA

Absents:

BELLEGARDE (Passa)
M. FERRER (Terrats)
P. MAURY (Thuir)
J. AMOUROUX (Tresserre)

Monsieur Raymond LEMORT est élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la dernière séance du Conseil est approuvé à l'unanimité.

107/2019

RECUEIL D'INTERET COMMUNAUTAIRE – MODIFICATION DE L'ANNEXE SCHEMA COMMUNAUTAIRE DE la RANDONNEE PEDESTRE

VU les statuts de la Communauté de Communes des Aspres et notamment sa compétence en matière d'aménagement de l'espace

VU la délibération n°72-2016 fixant le recueil d'intérêt communautaire venant compléter les statuts de la Communauté de Communes des Aspres, complétée par délibérations n°129-18 et 51-19

Le Président **RAPPELLE** à l'Assemblée la compétence définie au recueil d'intérêt communautaire : « Elaboration du schéma communautaire de la randonnée pédestre, aménagement et entretien des sentiers de randonnées d'intérêt communautaire », recueil précisant le périmètre de la compétence « Aménagement de l'Espace ».

Il **RAPPELLE** qu'à ce titre, ne peuvent être concernés que les sentiers labellisés par la Fédération Française de Randonnées Pédestres (FFRP) et inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnée (PDIPR) ;

RAPPELLE que sous cette condition, la liste des sentiers ainsi définis est portée en annexe du recueil.

Il **INFORME** que le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales a notifié l'inscription au PDIPR de deux sentiers labellisés par la FFRP : le Roc de Majorque à CASTELNOU et le Chemin du Fer à MONTAURIOL.

Il **DEMANDE** à adapter le libellé de la compétence ainsi précisé, et à compléter l'annexe du recueil pour y intégrer ces deux sentiers ainsi définis, tel qu'annexé.

Le Conseil Communautaire,
Où l'exposé de son Président
Après en avoir valablement délibéré
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés

ACCEPTE la modification du recueil d'intérêt communautaire pour préciser le libellé de la compétence Elaboration du schéma communautaire de la randonnée pédestre

et **ACCEPTE** la modification de l'annexe attachée à la Compétence « Elaboration et Gestion du schéma communautaire de la randonnée pédestre », afin d'y intégrer les deux sentiers labellisés par la FFRP et inscrits au PDIPR des Pyrénées-Orientales, telle qu'annexée.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus



Le Président,
René OLIVE